RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel marin
Golfe du Lion

Conseil de gestion du 12 décembre 2024
Délibération n°2024-009

Adoption du document Ambition 2029 – « Plan d'action 2025-2029, fixant les priorités du Parc marin découlant du plan de gestion »

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31, R334-33 et suivants ;

VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

VU la délibération du conseil d'Administration de l'agence des aires marines protégées nu°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion,

VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant modification de l'arrêté n° 337/2022 du 17 novembre 2022 la désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la note technique « Ambition 2029 : plan d'action 2025-2029 fixant les priorités du parc découlant du plan de gestion » présentée au point 3 de la séance du conseil de gestion du 12 décembre 2024 ;

Article 1

Après en avoir délibéré, le conseil de gestion approuve l'adoption du document « Ambition 2029 : plan d'action 2025-2029 fixant les priorités du parc découlant du plan de gestion », tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

Président du conseil de gestion

Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

AMBITION 2029

« Plan d'action 2025-29, fixant les priorités du Parc découlant du plan de gestion »

Edito

Le plan de gestion a été le fruit d'un long et soigneux travail de concertation qui a suivi la naissance du Parc en 2011 et auquel j'ai eu l'honneur de participer en tant que président de la commission développement durable. A l'époque, troisième né de la famille des parcs marins, nous faisions alors partie de la jeune agence des aires marines protégées, qui depuis a rejoint l'OFB. L'équipe était constituée de 5 agents et pas encore de service de terrain. Difficile pour ceux qui n'étaient pas là d'imaginer l'enthousiasme qui portait notre jeune conseil sous la haute main de Christian Bourquin, premier président du conseil du Parc. Le vent qui soufflait sur les Parcs promettait des moyens humains bien au-delà des 17 postes permanents actuels, mais les résultats sont pourtant là. 2029 qui sonnera la fin des 15 ans de notre plan de gestion, approche à grands pas. Le projet des parcs naturels marins reposait sur une gouvernance solide et diversifiée capable de répondre dans la concertation aux enjeux de conservation et de développement durable des territoires, non assorti de mesures réglementaires inscrites dans leurs décrets. Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru mais il nous reste du travail pour réduire les pressions, dont les impacts menacent encore la conservation de nos écosystèmes et leur résilience. C'est tous ensemble que nous relèverons ce défi. Ce plan d'action vient conclure le temps que nous avons passé en atelier autour du bilan et des prospectives à mi-parcours, j'espère que chacun y retrouvera les actions structurantes qu'il attend du Parc pour ces prochaines années.

Le président
Serge PALLARES

<u>Atouts de ce plan d'action</u>

A mi-parcours du plan de gestion, ce plan d'action permet de réviser et de prioriser l'action du Parc, en tenant compte du contexte actuel à savoir l'état du milieu, l'actualité des politiques publiques, telles que les stratégies nationales des aires protégées ou de la biodiversité ou celle de la planification de l'éolien en mer, ainsi que les moyens mobilisables par l'OFB.

Il propose des cibles concrètes et évaluables sous forme de priorités à 2029. Du fait de sa simplicité et de sa durée, il donne ainsi un cadre plus appréhendable que le volumineux plan de gestion du Parc ou la vision à court terme du programme d'action annuel. De plus, il vient en réponse à la volonté des membres du Conseil de gestion d'être mieux associés à la priorisation des actions du Parc, ce qui facilitera une meilleure implication dans leurs déploiements.

Ce travail s'inscrit parfaitement dans la sous-finalité du plan de gestion : « Un Conseil de gestion, espace de décision éclairé ». Il vient apporter de la substance à la motion engageante proposée en séminaire et adoptée par le Conseil de gestion du 7 juillet 2023.

« *Nous, membres du conseil de gestion et partenaires du Parc, informés et conscients des enjeux de conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire du Parc marin et des bouleversements profonds qu'annoncent les effets du changement climatique déjà amorcés, qui s'ajoutent à d'autres menaces comme la pollution ou l'artificialisation, nous prenons l'engagement de répondre à l'urgence en agissant avec détermination et de façon collégiale sur les 7 prochaines années du plan de gestion pour réduire significativement les pressions qui mettent en danger la résilience de nos écosystèmes.* »

Une construction concertée

Cette ambition est l'aboutissement d'un ensemble de travaux menés avec les membres du Conseil de gestion d'une part, et d'autre part avec l'ensemble de l'équipe technique du Parc :

- Le Conseil de gestion a participé à deux séminaires, en 2022 sur le bilan mi-parcours du plan de gestion puis en 2023 sur la prospective et les priorités d'actions à mener jusqu'à l'issue du plan de gestion. Une enquête a été réalisée auprès de ses membres sur leur perception de l'état du milieu actuel pour dégager les grandes priorités d'actions à mener et renforcer la résilience des écosystèmes.

- Pour sa part l'ensemble des agents de l'équipe du Parc a été mobilisé pour dresser le bilan de l'état d'avancement du plan de gestion et identifier les priorités d'actions au regard des enjeux actuels du territoire.

L'intégration des enjeux identifiés par le Conseil de gestion

Le premier séminaire a facilité la réappropriation du plan de gestion par l'ensemble de ses membres et le partage du bilan des 10 ans d'actions, ainsi qu'une réflexion sur l'évaluation des actions et sur le rôle et l'implication du conseil de gestion. Via l'enquête réalisée en décembre 2022, il ressort avant tout sa volonté d'une plus forte implication de ses membres et un besoin de voir évoluer les priorités d'actions (respectivement 72% et 50% des répondants*).* Le conseil perçoit à moins de 30 % un « bon état » et une nette majorité exprime un sentiment de dégradation sur les 10 dernières années de l'essentiel des écosystèmes et espèces du Parc (Cf. figures 1 & 2). En réponse à ce constat le même sondage recommande à plus de 50% de s'engager à renforcer la résilience des écosystèmes par une réduction des pressions exercées par les activités humaines et un renforcement des moyens de surveillance en mer (Cf. figure 3).

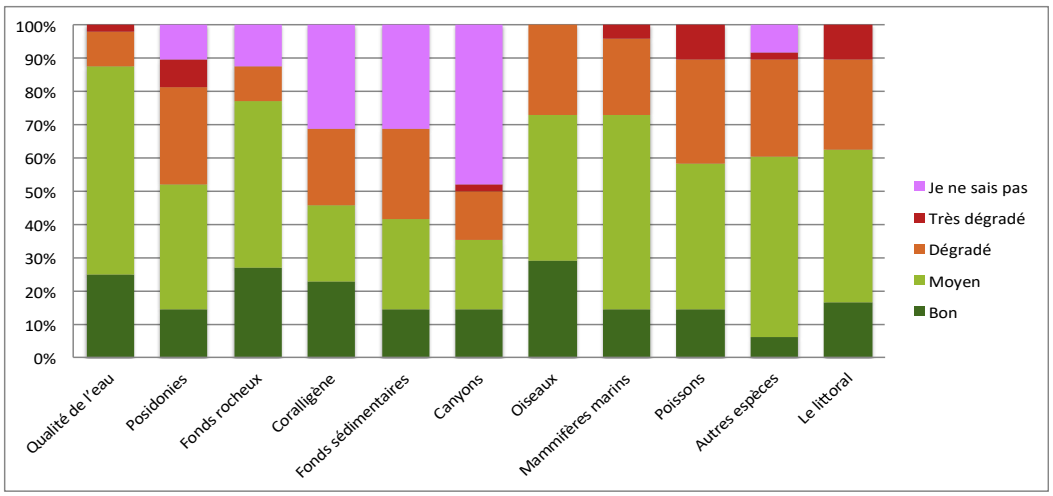

Figure 1 : Quelle est votre perception personnelle de l'état actuel de l'environnement marin dans le Parc ?

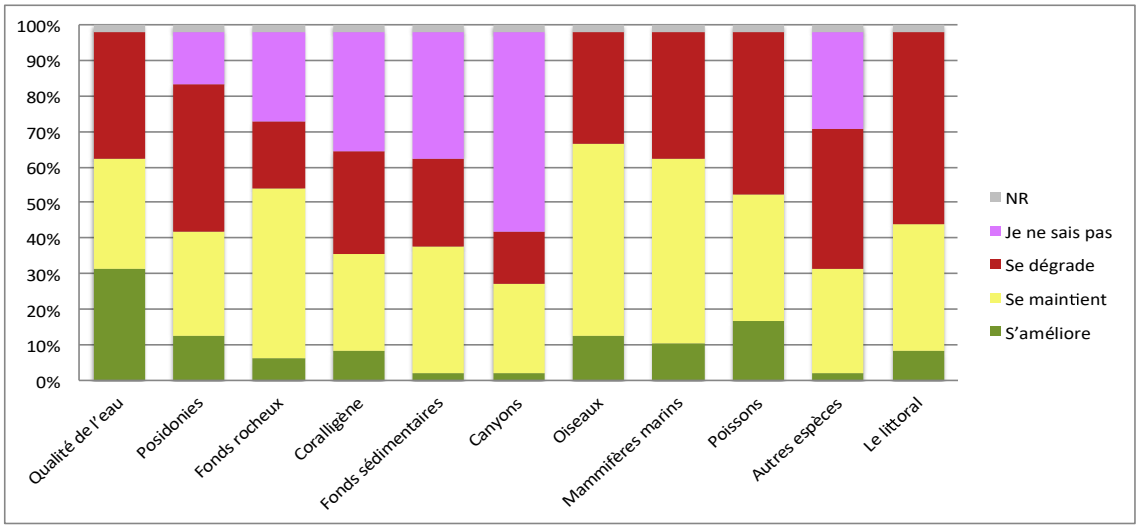

Figure 2 : Quelle est votre perception personnelle de l'évolution de l'état de ces différentes composantes depuis ces dix dernières années ?

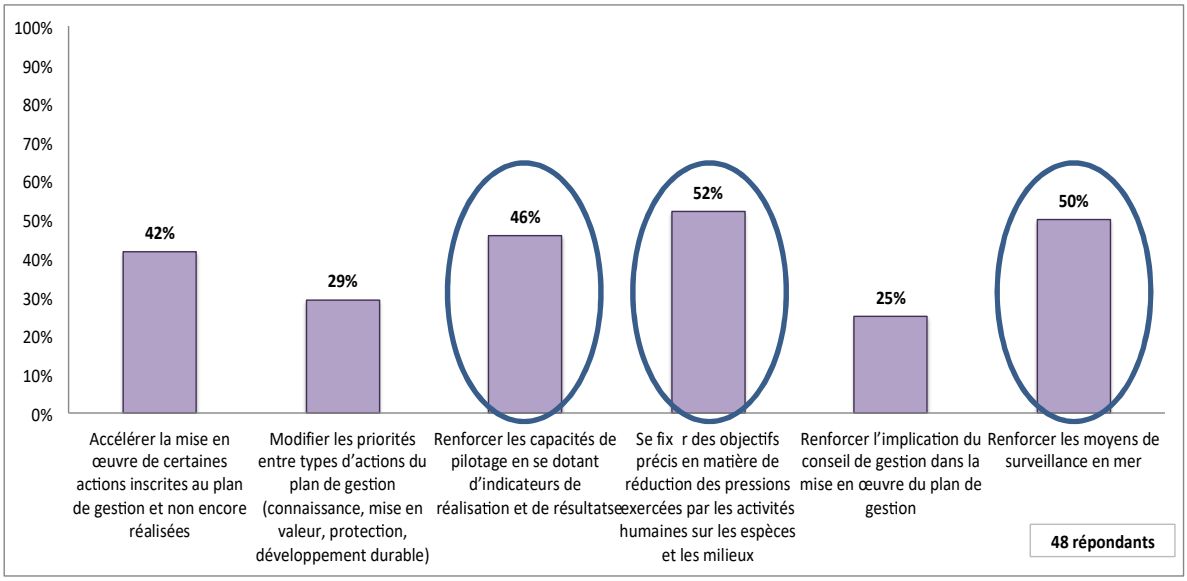

Figure 3 : Selon vous, que le parc doit-il faire en priorité, avant la fin de son plan de gestion, pour s'engager à renforcer la résilience de ses écosystèmes ?

Le deuxième séminaire comprenait le partage des grands enjeux environnementaux liés au changement climatique et aux pressions anthropiques d'une part, et d'autre part une réflexion prospective à l'horizon 2030. L'identification des mesures à prendre pour réduire les pressions et améliorer la résilience des écosystèmes a été divisée en 3 thématiques : l'impact des pollutions, l'impact des usages et activités et enfin l'aménagement et l'entretien du littoral.

Sommaire

1. Table des matières

1. POURSUIVRE LES EFFORTS DE CONNAISSANCE POUR GUIDER LA GESTION 4
2. RENFORCER LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES ET DES ESPECES EN INTERVENANT SUR LA SUPPRESSION OU LA REDUCTION SIGNIFICATIVE DES PRESSIONS 6
   a. *Adapter les activités de prélèvement aux ressources et à la santé des écosystèmes 6*
   b. *Maitriser l'artificialisation et soutenir les actions de renaturation 9*
   c. *Réduire les pollutions à la source et améliorer la qualité de l'eau 10*
   d. *Engager les usagers vers des pratiques soutenables 12*
3. ASSURER UNE SURVEILLANCE ET UN CONTROLE DES ACTIVITES EN MER 14
4. PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL MARITIME 15
5. COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES PUBLICS A LA MEDITERRANEE ET AU PARC 16

1. Poursuivre les efforts de connaissance pour guider la gestion

La connaissance guide et motive les actions de gestion d'une aire marine protégée. Elle doit s'intéresser aux écosystèmes, à leur fonctionnement et à leur état de santé, à la dynamique des populations d'espèces, mais aussi aux variables physicochimiques (Cf. chapitre 3 & 4). Il ne faut pas oublier la qualification et la quantification des activités maritimes (Cf. chapitre 2, 3 &5) et plus généralement l'évaluation des impacts de toutes ces pressions qui peuvent se cumuler, pour les accompagner vers une suppression ou le cas échéant une réduction. Ces efforts sont conduits de diverses manières, par l'implication de l'équipe du Parc, par des conventions de partenariat de recherche, de R&D, des subventions via appel à projets ou par des prestations de service.

Le Parc poursuivra ses efforts d'acquisition de connaissances sur les espèces prélevées (cumul - pêche professionnelle et pêche plaisance) dans son périmètre. L'effondrement de certaines ressources (merlu et anguille), ainsi que le mauvais état global des espèces actuellement évaluées, renforcent cette priorité d'action. D'autres espèces, tel le loup, montrent une forte diminution de leur déclaration de captures, sur l'ensemble des flottilles et depuis 2018, pouvant alerter sur l'état de santé de la ressource. A noter l'absence d'évaluation précise de l'état des autres ressources. Ces constats incitent le Parc à travailler avec l'appui des scientifiques et en relation étroite avec les pêcheurs professionnels et de loisir pour (i) contribuer à l'acquisition de données de prélèvements sur les espèces prioritaires du plan de gestion, (ii) identifier la distribution spatio-temporelle des zones fonctionnelles et (iii) mettre en place une gestion concertée de ces zones fonctionnelles.

Dans un contexte où les effets du **changement climatique** s'accélèrent, le Parc en amont d'une stratégie qui se précisera dans le prochain plan de gestion, dressera un inventaire des données produites et disponibles, ainsi qu'une synthèse des programmes scientifiques conduits sur le territoire. Il ambitionne d'identifier les manques et les besoins de connaissance et d'instrumentation pour mieux évaluer les conséquences de ces changements sur le territoire.

La connaissance de la **connectivité** qui relie les populations d'espèces marines fixées (ex. gorgones) ou mobiles (ex. poissons) et leurs habitats essentiels utilisés aux différents stades de leur développement (ex. herbier de posidonie vers les substrats rocheux), voire entre des écosystèmes contrastés (ex. la côte sableuse littorale vers les canyons profonds) est un enjeu fort. Favoriser cette connectivité par des mesures de gestion ciblées peut donner de la résilience aux écosystèmes face à cette crise majeure de la biodiversité. Au-delà des

connectivités observables au sein du Parc, les résultats scientifiques des réseaux de télémétrie CONNECT-Med et RESMED+ montrent que le Parc est une zone de passage obligatoire pour plusieurs espèces de poissons. Cet enjeu doit donc aussi interroger et guider les collaborations avec les espaces maritimes autant espagnols au sud que vers l'est jusqu'à Marseille dans les Calanques où se reproduit par exemple la dorade royale qui sort de l'étang de Salses – Leucate.

L'enjeu lié au développement de l'**éolien en mer** et ses conséquences sur les équilibres écologiques des écosystèmes du large est traité dans le chapitre 3.

Notre ambition à 2029

- La mise en place de **zones de protection forte**, passe par la poursuite des efforts de connaissance, notamment sur les habitats et biotopes benthiques.
- Les **herbiers de cymodocées** sur la côte sableuse sont encore peu étudiés. La cartographie et l'étude de leur diversité figurera dans les priorités du Parc.
- Poursuivre la mesure des indicateurs d'état de santé des herbiers, roches infralittorales et coralligène issus du **protocole EBQI** (ecosystem based quality index).
- Poursuivre le travail de suivi de la **nidification des oiseaux** (sterne naine et gravelot à collier interrompu) qui permet d'évaluer le succès reproducteur annuel de ces espèces menacées.
- Poursuivre le **suivi des populations de mammifères et d'oiseaux marins**, notamment celui du grand dauphin qui alimente un indicateur d'état de la population sur le Parc et plus largement renseigne le site Natura 2000 qui s'y rapporte.
- Poursuivre les partenariats scientifiques pour améliorer nos connaissances des milieux profonds en particulier le fonctionnement des **canyons** et l'état de santé des **récifs de coraux profonds**
- Organiser le recensement et le suivi des pontes de **tortues marines** sur le littoral du Parc dont la première observée à Saint-Cyprien en 2024 augure un probable accroissement de la population, mesurable depuis quelques années en Méditerranée occidentale.
- La veille sur l'arrivée d'**espèces non indigènes** potentiellement invasives mobilise le réseau des gestionnaires mais aussi les professionnels et les usagers via les sciences participatives, qu'il faudra renforcer. Le réchauffement global des eaux va faciliter la progression des espèces tropicales comme le poisson lapin (*Siganus rivulatus*) ou le poisson lion (*Pterois volitans*) dont les dégâts ont déjà été constatés en Méditerranée orientale. Dans le cas particulier du crabe bleu (*Callinectes sapidus*), le Parc participera aux études et mesures de régulation retenues sur son territoire.
- Poursuivre l'étude des populations de **corail rouge** en partenariat avec la réserve marine de Cerbère-Banyuls dans l'esprit d'une gestion conservatoire traduite dans un arrêté de pêche spécifique pluriannuel.
- Dans la continuité de l'étude du statut de la population de **requin peau bleue** (*Prionace glauca*) réalisée avec l'appui scientifique de l'IFREMER et du CRIOBE (UPVD-CNRS), en partenariat avec les pêcheurs professionnels et la Fédération nationale des

pêcheurs en mer, le programme « LIFE espèces marines mobiles » permettra de réaliser un diagnostic de ses captures accidentelles et le déploiement de mesures de réduction d'impact.

- En matière de **connaissances halieutiques**, le Parc donnera une priorité à l'étude du loup pour identifier sa distribution spatio-temporelle et localiser ses probables zones fonctionnelles. A l'issue de ces études, une gestion concertée de ces zones sera proposée par le Parc.

- Le Parc soutiendra l'acquisition de connaissance sur les **connectivités** dans son périmètre et au-delà de ses frontières géographiques, y compris vers l'Espagne.

- Le Parc poursuivra ses collaborations scientifiques sur l'**acoustique** sous-marine (perturbation, établissement d'indicateurs, inventaire d'espèces discrètes…) et sur l'**ADN environnemental** (inventaire, présence d'espèces exotiques…).

2. Renforcer la protection des écosystèmes et des espèces en intervenant sur la suppression ou la réduction significative des pressions

La Méditerranée est une mer fermée particulièrement fragilisée par les diverses pressions directes (pêche, activités de loisir, trafic maritime, énergies marines renouvelables…) et indirectes (pollutions et effets du changement climatique…) qu'elle cumule. Le moment est important dans cette crise de la biodiversité pour que le Parc conforte son action en faveur de la résilience des écosystèmes, en s'appuyant sur la qualité de la connaissance qu'il a capitalisée et sur sa pratique du dialogue entre acteurs.

L'objectif de réaliser 10% de zones de protection forte dans les aires marines protégées en 2030 est inscrit aux stratégies nationales des aires protégées et de la biodiversité. Dans la décision du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade, les perspectives portées par le Parc en la matière ont été retenues et fixent un cap à 2027.

a. Adapter les activités de prélèvement aux ressources et à la santé des écosystèmes

Le **plan de gestion** fixe clairement l'objectif de restaurer le bon état de conservation des habitats et des espèces. Vis-à-vis de la réduction de pressions il mentionne « des écosystèmes clés protégés et connectés entre eux ».

La **pérennité des activités de prélèvement** que représentent la pêche professionnelle et la pêche de loisir dans toute leur diversité, dépend intimement de leurs capacités à se réguler et s'adapter. La pêche de loisir réunit un grand nombre de pratiquants, estimé entre 15 et 20 000 qui se distribue entre les pêcheurs du bord, les pêcheurs plaisanciers ou les chasseurs sous-marins. La pêche aux petits métiers, comme son nom l'indique, repose sur sa polyvalence qui est la meilleure garante de son adaptabilité à la saisonnalité des ressources et aux changements environnementaux. La pêche chalutière, très structurante sur l'économie de

cette filière en Occitanie, est soumise à des obligations de restauration de certains stocks de poissons à l'échelle du golfe du Lion, qui se traduisent par diverses mesures, qui vont se poursuivre au-delà de 2024 (plan de gestion WESTMED 2).

Le Parc poursuivra ses efforts pour accompagner la profession vers une pêche durable adaptée à l'état des ressources, respectueuse du bon état écologique des écosystèmes et des espèces, ainsi que résiliente aux changements. La prise en compte de la dimension socio-économique de cette activité est une condition essentielle à l'évolution des mesures de gestion, comme l'illustre le contrat de filière régional auquel le Parc et l'OFB ont apporté leur soutien. La meilleure garantie d'une pêche pérenne et reconnue localement, tient à sa capacité à adapter son exploitation des ressources aux changements d'environnement, stratégie auquel doit contribuer le Parc.

Compte-tenu de l'actualité et de la diversité des sujets pêche dans toutes leurs composantes (Natura 2000, canyon, ZPF, ARP, éoliennes, récifs artificiels, barrages, crabe bleu…) il est temps de fusionner les mandats des deux groupes de travail pêche et ZPF pour en optimiser l'efficacité. Cet outil de concertation n'enlève en rien, selon les besoins, de préparer les réunions par des ateliers de discussion spécifiques.

Notre ambition à 2029

- La stratégie du Parc en termes de **zones de protection forte (ZPF)** confirmée par la décision de l'Etat du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat », vise trois unités biogéographiques :
  - ✓ Sur la côte rocheuse le projet d'extension de la Réserve Naturelle marine de Cerbère-Banyuls, autour de deux nouvelles zones de protection renforcées au cap Cerbère et au cap Ullestreil est la priorité. D'autres mesures de gestion complémentaires du Cap Béar au Racou restent à consolider. Les termes du partenariat entre le Parc et le Département des Pyrénées Orientales – gestionnaire de la Réserve – sur la future extension, seront finalisés dans une convention de coopération renforcée.
  - ✓ Sur la côte sableuse entre Argelès-sur-Mer et Leucate, il reste à proposer en concertation avec les usagers, un zonage adapté et proportionné aux enjeux environnementaux (herbier de cymodocées, graus et embouchures, affleurement rocheux…). Les fonctionnalités écologiques des zones retenues et leurs connectivités seront prises en compte pour garantir l'efficacité du dispositif et la résilience des écosystèmes.
  - ✓ Les canyons présents dans le Parc et qui ont justifiés son extension au large – inscrits maintenant au réseau Natura 2000 – obligent à avancer sur la gestion de la pêche pratiquant les arts trainants et les palangres de fond, autant française qu'espagnole, première pression à réduire dans cette zone au regard de la vulnérabilité des formations coralliennes présentes. Les difficultés posées par la zone frontalière grise contestée et une pêche principalement espagnole, impliquent de bâtir une coopération renforcée avec l'Espagne et une mobilisation des acteurs concernés : autorités compétentes, représentants de la pêche et scientifiques.

- La France est engagée à l'échelle européenne à la mise en place effective en 2027 des mesures de suppression ou de réduction des captures accidentelles de la pêche professionnelle sur les mammifères marins, les oiseaux marins, les tortues et les poissons amphihalins (anguilles et aloses). L'OFB et les parcs naturels marins sont engagés dans ce travail « d'**analyse risque pêche - espèces** » (ARP) avec la profession sur un financement du fond européen de la pêche (FEAMPA).

- Le programme **LIFE « espèces marines mobiles »** traitera en complément de la pêche professionnelle, les autres activités de loisir. L'objectif à atteindre sera aussi de réduire ou supprimer les risques de captures accidentelles et de dérangement de 23 espèces de cétacés, oiseaux, tortues et élasmobranches. Les mesures issues des deux programmes coordonnés par l'OFB seront menées en synergie.

- Concernant la mise en place en février 2024 de l'arrêté sur la **pêche de loisir** fixant un cadre réglementaire spécifique et une autorisation obligatoire, il devra permettre d'établir pour la première fois de manière la plus exhaustive possible la population de pêcheurs qui pratiquent sur le territoire du Parc et leurs profils socio-économiques, de suivre l'état des ressources ciblées et favoriser le renseignement des carnets de captures.

- Dans le cadre de la réglementation actuelle installée par la profession à l'échelle de la façade, le Parc poursuivra sa réflexion sur le besoin d'harmonisation de la **pêche au poulpe** (Cf. étude Obspoulpe – IFREMER) avec les trois prud'homies de son territoire et plus largement tous les acteurs de la filière impliqués.

- Les efforts obtenus par la concertation avec les représentants au conseil de gestion de la pêche de loisir sur les **tailles minimales de capture** (TMC) ont permis de relever ces tailles, par rapport à la réglementation générale, à hauteur de celles de première reproduction pour une trentaine d'espèces. Le Parc soutiendra auprès de l'Etat et des organisations professionnelles la généralisation de cet objectif de relèvement des TMC relatives aux espèces clés sur la façade.

- Le **chalutage de fond** est la première pression qui s'exerce sur les écosystèmes sédimentaires du large. Dans le cadre de l'adaptation en cours de cette filière particulièrement stratégique pour l'économie de l'Occitanie, le Parc poursuivra ses efforts d'acquisitions de connaissances sur ces écosystèmes benthiques, dans la perspective d'une amélioration de leur état de conservation par la recherche de pratiques de pêche compatibles avec cet objectif.

- Les progrès de la connaissance sur la **connectivité** entre les zones fonctionnelles identifiées dans les aires marines protégées (AMP) de Méditerranée Occidentale, que met en lumière le marquage acoustique des poissons, nécessitera de trouver avec les deux parcs naturels de Catalogne et les AMP de la façade méditerranéenne française des collaborations visant à coordonner leurs mesures de gestion.

- La lagune de Salses-Leucate est un milieu très productif propice au développement de la dorade royale et du loup, à l'image de toutes celles qui bordent la façade du golfe du Lion. La pression de pêche au moment de la dévalaison de ces espèces à l'automne est très importante et s'appuie sur la pose de barrages saisonniers sur les deux **graus artificiels** de Saint-Ange (Le Barcarès) et de la Courrège (Leucate). Compte tenu de l'importance fonctionnelle de cette lagune et sa connectivité à la mer, sur la dynamique des populations de ces deux espèces en mer, le Parc sera associé à la définition des mesures de gestion négociées entre l'Etat et les organisations professionnelles.

b. Maitriser l'artificialisation et soutenir les actions de renaturation

Le Parc est 100% maritime mais pour autant ses limites s'étendent au littoral sur le domaine public maritime (DPM) de ses 12 communes. Le **plan de gestion** retient comme grande finalité « De la défense à la mer vers une gestion du trait de côte : un aménagement respectueux de l'environnement marin ».

Les littoraux sont de plus en plus considérés comme des milieux menacés par le changement climatique, au premier rang desquels les **risques côtiers** (érosion du littoral et submersion marine). L'aménagement du littoral et l'élévation du niveau marin ont un effet direct sur ces phénomènes. Faire face aux besoins impératifs de se préparer à l'adaptation des territoires est de mieux en mieux compris. Toutefois anticiper et s'adapter restent un exercice complexe et coûteux pour les décideurs et les aménageurs. Le Parc sur ce sujet joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et l'accompagnement des expérimentations de solutions fondées sur la nature (renaturation, changement de pratiques d'entretien des plages, recomposition spatiale…), en appui au pilotage par les services de l'Etat en charge du DPM et des collectivités territoriales. Les ouvrages de défense inclus dans la stratégie de gestion intégrée du trait de côte et concernés par la GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations) feront l'objet d'un accompagnement des gestionnaires par le Parc.

Les avis que le Parc ou son conseil de gestion peuvent produire trouvent toute leur efficacité en appliquant la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), à condition que les projets soient discutés en amont avec les porteurs de projets.

A l'instar des zones urbanisées littorales et leurs réseaux et infrastructures, les **11 ports** du Parc sont en première ligne vis-à-vis de la perspective de hausse du niveau de la mer et des risques de submersion. Penser et anticiper leur adaptation devient un impératif, avec l'assise de la réglementation existante et des documents de planification. Le Parc se tient à disposition des gestionnaires pour réfléchir à l'évolution de ces aménagements en veillant à ne pas augmenter leur emprise sur les milieux naturels adjacents.

Le Parc est aussi concerné par la transition énergétique avec le **développement de l'éolien flottant** sur la façade du golfe du Lion et un objectif de 5 GW à installer en 2050. A 10 ans (Cf. décision de l'Etat du 17/10/2024) le territoire du Parc sera concerné par environ 1 GW de puissance installée sur le nord de son périmètre au-delà de 12 MN. Encore exempte de ces éoliennes, cette façade doit se préparer aux changements d'équilibre de l'écosystème pélagique et des impacts sur la biodiversité et les ressources halieutiques qu'elles vont impliquer. La priorité donnée à la protection de la biodiversité sur une AMP impose vis-à-vis de ces perspectives de disposer d'une part de solides connaissances initiales et d'autre part de prescrire toutes les mesures nécessaires sur les zones qui seront retenues, sans négliger le paysage.

La question des **récifs artificiels,** aujourd'hui dépourvus de gestionnaire, est un sujet complexe qui va de leur développement, favorable à certaines espèces, à celle de la gestion de l'existant. Les travaux en télémétrie acoustique démontrent une utilisation complémentaire des zones naturelles. L'urgence pour le Parc est d'avancer sur la gestion de l'existant (ex. zone de report pour baisser la pression de pêche sur les zones naturelles) et penser leur complexification là où cela peut favoriser leur productivité en termes de biomasse, leur rôle d'abri et leur rôle en tant qu'habitat essentiel pour le cycle de vie (ex. zone de reproduction des loups en hiver).

L'acquisition de données physiques (élévation du niveau de la mer, température, mouvement de sédiments, tempêtes, vent…) et l'installation d'appareils de mesure, en étroite relation avec les centres de recherche du territoire (UPVD et OOB), permettront de positionner le Parc sur le sujet du **changement climatique** dans la perspective du prochain plan de gestion.

Notre ambition à 2029

- Concernant la réduction de l'**entretien mécanique des plages** et l'affirmation du rôle des **laisses de mer**, l'objectif sera de participer à une réflexion globale sur les usages autorisés et la gestion domaniale des plages, en collaboration avec les services de l'Etat en charge du DPM et les communes qui en ont la charge.

- Le Parc soutiendra les communes dans leurs initiatives de **renaturation ou de protection des écosystèmes littoraux**.

- Le Parc poursuivra son soutien à la connaissance sur le fonctionnement dynamique du **trait de côte** en appui de l'Observatoire de la cote sableuse (Obscat – AURCA) et de l'Observatoire de la côte rocheuse (Obsroc – CCACVI).

- Concernant le développement de l'**éolien en mer :**

  - ✓ Le premier objectif consistera à suivre et partager les données produites par la ferme pilote, qui entrera en service en 2025, en termes d'impact sur la biodiversité et plus largement sur le milieu marin.
  - ✓ L'étape suivante consistera à préparer l'avis (en cas d'avis conforme la décision finale incombera au CA de l'OFB) du conseil de gestion sur la première ferme commerciale à la frontière nord du Parc, issue de l'AO6. Viendront par la suite les avis sur l'AO9 et l'AO10. Le Parc poursuivra ses efforts de connaissance sur le large en ZEE, notamment sur les milieux benthiques, afin de se doter de l'expertise nécessaire pour se préparer à la planification à 2050.
  - ✓ Le Parc travaillera en étroite relation avec les pêcheurs sur la question complexe de la gestion halieutique à venir au sein de ces futures zones d'implantation. Une attention particulière portera sur l'effet DCP (dispositif de concentration de poissons) temporaire très probable sur les espèces pélagiques.

- Sur les **récifs artificiels** existants, le Parc engagera une concertation avec usagers (pêche professionnelle et pêche de loisir) et les scientifiques pour la définition d'un plan de gestion halieutique adapté aux enjeux et à l'état de la connaissance sur leur fonctionnement.

c. Réduire les pollutions à la source et améliorer la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est un sujet important et complexe à appréhender en milieu marin. Elle intègre deux compartiments indissociables et qui s'influencent mutuellement : **le compartiment physico-chimique** (température, salinité, pH, turbidité, etc.) et **le compartiment biologique** (bactéries, phytoplancton, zooplancton).

Plusieurs pressions s'exercent simultanément sur la qualité des eaux du Parc dont les principaux sont :

1) Les **flux de polluants** provenant en grande partie des bassins versants (fleuves, communes littorales et ports) mais également des activités humaines en mer (plaisance, baignade, etc.). Ces apports constants créent un « effet cocktail » dont les impacts restent encore difficiles à caractériser et à suivre.
   Il faut distinguer **quatre grandes natures de polluants** : les déchets (macro, micro et nano-déchets), les contaminants chimiques, la pollution organique et les contaminations bactériennes qui ont des impacts variés sur la biodiversité et certaines activités humaines. La dégradation générale de l'environnement marin due aux pollutions exige du Parc de travailler à **identifier les pollutions existantes sur le périmètre du Parc** pour **réduire les sources de pollution** en concertation avec les acteurs compétents, tels que les gestionnaires de bassin versants, les communes littorales ou encore les gestionnaires de port. La communication et la **sensibilisation du public aux bonnes pratiques** est une autre des clés de réussite de ces efforts de réduction à la source.

2) Le **changement climatique**, agit fortement sur les facteurs physico-chimiques (augmentation de la température de l'eau, acidification, courantologie etc.) et biologiques (perturbation et modifications sur le long terme des communautés planctoniques) dont dépend globalement le fonctionnement de l'écosystème au travers de ses espèces et habitats. Les conséquences négatives de l'évolution de ces paramètres physicochimiques sur les chaines trophiques, dont dépendent notamment des ressources halieutiques précieuses pour les activités professionnelles de pêche, comme les « poissons bleus » (anchois-sardines) sont déjà observées dans le golfe du Lion. Nous pouvons également citer les canicules marines qui peuvent localement avoir des impacts délétères sur les communautés benthiques.

Les enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau sont donc importants à prendre en compte pour lutter contre la perte d'espèces et l'affaiblissement global des capacités d'adaptation et de productivité des écosystèmes Méditerranéens.

Notre ambition à 2029

- Il revient au Parc de suivre un certain nombre d'**indicateurs de la qualité de l'eau** pour mesurer les évolutions et comprendre les effets du changement climatique. Dans la perspective du prochain plan de gestion, le Parc testera et mettra au point le suivi de certains descripteurs physicochimiques et compartiments biologiques, tel que le plancton et se rapprochera des organismes de recherche et de leurs programmes déjà positionnés sur le sujet.

- Le Parc doit, en lien avec l'UVPO, continuer à **accompagner les gestionnaires de port** pour aboutir à 100% des ports du Parc certifiés (ISO) « Port propre », voire « actif en biodiversité ». Une attention particulière portera notamment sur :

  - ✓ Leurs efforts vis-à-vis d'une consommation économe d'eau douce en lien direct avec le développement des premières initiatives de petites unités de désalinisation et du risque d'impact des saumures sur le milieu marin ;
  - ✓ La sensibilisation à la toxicité des antifoulings et à leur récupération sur les aires de carénage ;
  - ✓ La récupération des eaux grises et noires ;
  - ✓ Le rôle de nurserie des ports pour les juvéniles de certaines espèces de poissons.

- Développer en priorité toutes les mesures d'économie d'eau alternatives à la désalinisation et en dernier recours s'assurer que les solutions retenues fassent la preuve de leur absence d'impact sur le milieu marin au sein du Parc.

- Le Parc poursuivra son soutien au recyclage des filets de pêche sur les ports de son territoire et participera à étendre et consolider cette filière sur la façade aux côtés du CEPRALMAR.

- En coordination étroite avec les gestionnaires des 4 bassins versants (SMBV) dans le Parc, un **diagnostic des zones d'accumulation des macro déchets** plastiques sera réalisé dans la perspective d'un plan de gestion global. Une réflexion stratégique sera menée sur la gestion des macrodéchets avec les différents opérateurs publics (SMBV, gestionnaire du réseau pluvial, communes littorales, etc.) concernés afin de **trouver une gouvernance adaptée** à cet enjeu, et faciliter le déploiement des actions.

- Accompagner les communes dans leurs initiatives de **plages sans déchets** (sans plastique, sans mégots, etc.) et encourager les initiatives de type « **bac à tempête** » hors saison estivale.

d. Engager les usagers vers des pratiques soutenables

Une **mutation importante** est en marche : la mer, sous la pression de l'augmentation de la fréquentation et du besoin de régulation qu'elle génère, voit évoluer sa place de dernier espace de liberté.

Les usages de loisir dans le Parc sont dominés par les **activités balnéaires** saisonnières qui s'expriment principalement au niveau des stations de la côte sableuse et représentent environ 2,5 millions de visiteurs. Ce public se renouvelle régulièrement et n'est pas forcement familier des enjeux marins. Toutefois on note une évolution vers une offre plus qualitative et diversifiée des prestataires d'activités répondant à une demande des usagers. Au regard du nombre, les pollutions dues à de mauvais comportements (mégots…) ou à un manque d'information (piétinement de la végétation ou utilisation de crèmes solaires potentiellement toxiques pour l'environnement marin), nécessitent des mesures de gestion adaptées et de gros efforts de sensibilisation. Les espèces qui nichent sur les plages (oiseaux et tortues marines) très sensibles au dérangement, nécessitent des interventions plus radicales de mise en défens.

Les pressions générées par les nombreuses activités de loisir et leurs impacts sur toutes les composantes de biodiversité sont encore assez peu connus et **les effets cumulés** - complexes à évaluer - doivent aussi être étudiés pour adapter les mesures de gestion. La déconnection de certains usagers vis-à-vis de la biodiversité, justifie des efforts à poursuivre pour leur faire partager les enjeux de conservation de la Méditerranée.

Sur la côte rocheuse qui concentre l'essentiel des **activités de découverte**, il faut distinguer celles qui s'exercent via des professionnels avec lesquels le Parc travaille, de celles qui se pratiquent individuellement et qui concernent un public plus difficile à toucher.

Concernant l'observation en mer des **cétacés** il existe actuellement 5 opérateurs dans le Parc, dont 3 sont formés et labellisés. La vigilance doit porter sur les plaisanciers mal informés qui

peuvent générer du dérangement des animaux. L'augmentation des contacts avec le grand dauphin plus proche des côtes depuis quelques années confirme ce risque.

La **plaisance** représente l'essentiel des anneaux occupés sur les ports du Parc. Elle pratique la balade et la pêche récréative fortement polarisée sur la côte Vermeille et le cap Leucate. Le taux de sortie de cette flotte reste faible, autour d'une semaine / an. Les bateaux en partage et la location de particulier à particulier sont en plein développement, ce qui permet d'augmenter notablement le niveau d'usage des bateaux mais génère d'autres problèmes de gestion pour les ports. Le premier impact que produit cette navigation est lié au **risque de destruction directe par l'ancrage** sur les fonds sensibles au mouillage (petits fonds rocheux, herbiers, coralligène). Le deuxième impact sur lequel il faut travailler est le bruit généré par les moteurs, cette pollution acoustique du milieu marin est de plus en plus étudiée. Les aspects liés à la pollution sont rappelés dans l'enjeux 3.

Concernant la **plongée** – activité importante sur le Parc – un travail d'approfondissement sur la socio-économie de cette activité et son impact sur la biodiversité est en cours. Ces éléments pourront permettre de travailler avec les représentants de cette activité sur certaines mesures de gestion, dont celle de quotas sur les sites les plus fragiles.

Le Parc est présent sur l'organisation des **manifestations sportives** via ses avis techniques ou dans ses démarches de parrainage, pour en minimiser les impacts.

Notre ambition à 2029

- L'**ancrage** dans les petits fonds de la côte rocheuse a conduit le Parc à installer des zones de mouillages et d'équipement léger (ZMEL) et délimiter des zones d'interdiction aux engins à moteurs (ZIEM) pour la protection des habitats sensibles. L'objectif de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité de 100% des herbiers protégés en Méditerranée, nécessite de compléter le diagnostic des usages et des risques de report en période de saturation, à l'image des criques de Porteils. Les fonds rocheux du cap Leucate seront aussi évalués en termes d'impact de l'ancrage.

- Chaque année au moment de la **nidification des oiseaux** (sternes naines et gravelot à collier interrompu) et de la **tortue caouanne** sur les plages, le Parc coordonnera avec ses partenaires, les actions de mise en défens.

- Compte tenu de la **multiplicité des usages de loisir** présents et de leurs effets cumulés sur certains sites particulièrement fréquentés, le Parc aura pour mission de mieux évaluer leurs impacts et mettre en place des mesures de gestion adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux.

- Le Parc poursuivra son travail d'**engagements contractuels** (labels, charte…) avec les opérateurs de loisir du territoire sur les bonnes pratiques à tenir en mer et sur le littoral.

- Dans le cadre de la recherche de nouvelles **zones de protection forte** sur lesquelles les pressions seront supprimées ou réduites selon leur niveau d'impact sur les habitats ou espèces visées, le Parc mobilisera les acteurs et usagers concernés.

- Afin de suivre la répartition et l'intensité des activités de loisir sur le territoire aux différentes saisons, le Parc développera un outil de suivi **des usages.**

- Le Parc poursuivra sa démarche en faveur d'**éco-manifestations** et accompagnera les organisateurs en ce sens.

3. Assurer une surveillance et un contrôle des activités en mer

Le Parc est doté d'un service opérations de 7 agents assermentés et commissionnés pour la police de l'environnement en mer, auquel vient s'ajouter le renfort de deux réservistes de l'armée - 120 jours par an. Cette équipe de terrain est formée à la navigation et à la plongée professionnelle. Le service opérations dispose de deux navires pouvant évoluer de jour comme de nuit :

- un semi-rigide pour les opérations de contrôle et surveillance sur le littoral ;
- une vedette pour les missions plus hauturières nécessitant des moyens accrus.

Ces agents réalisent 3 grandes missions : l'acquisition de connaissances, la sensibilisation et la police, auxquelles s'ajoutent plus ponctuellement des interventions sur le milieu du type « retrait de déchets et de filets perdus ». La plongée en scaphandre autonome est un moyen d'action important qui représente l'équivalent de 600 plongées par an.

La présence des agents est indispensable pour faire exister le Parc au travers de ses mesures de gestion, sensibiliser aux enjeux de conservation de la biodiversité et rappeler ses missions d'aire marine protégée. Ils interagissent avec les chargés de mission dès l'élaboration des mesures de gestion jusqu'à leur mise en œuvre.

L'essentiel du travail impose d'utiliser ces moyens nautiques qui se confrontent à une météo assez capricieuse en hiver et des eaux plus turbides, qui restreignent leur présence en mer. Par ailleurs les activités nautiques restent assez saisonnières et centrées sur l'été et les ailes de saison.

Sur un territoire où s'exercent autant d'activités de loisir, cette mission de surveillance porte pour l'essentiel sur la sensibilisation et les rappels au respect de la réglementation. La compétence de police et les poursuites judiciaires qui en découlent, restent importantes pour intervenir dans les situations sur lesquelles l'intentionnalité est constatée.

Pour mémoire voici quelques chiffres qui illustrent l'effort consacré à ces missions en 2024 (janvier – octobre) :

- Surveillance : 115 missions
- Durée moyenne : 5 h
- 700 contrôles (pêche loisir 57%, mouillage 40%)

Notre ambition à 2029

- Les efforts de contrôle de l'équipe du Parc, qui pourront être réalisés conjointement avec les services de l'Action de l'Etat en Mer porteront en priorité sur :
  - ✓ Le respect de l'arrêté sur la **pêche de loisir** mis en place en février 2024 et fixant un cadre réglementaire spécifique. Un important travail de sensibilisation et de communication a été fait en 2024, et se poursuivra.

- ✓ Vis-à-vis de la **pêche professionnelle** les efforts de contrôle se concentreront sur l'application des mesures de gestion concertées avec les pêcheurs aux petits métiers, telles que celles appliquées aux **oursins** ou au **poulpe**, et le respect des futures dispositions issues de l'**analyse risque pêche**, dès 2027.
- ✓ Concernant l'application de la réglementation sur les espèces protégées (oiseaux, tortues, mammifères marins…), les efforts seront maintenus et adaptés annuellement sur la protection des 2 espèces nicheuses que sont la **sterne naine et le gravelot à collier interrompu**, en concertation avec les structures locales « syndicat, association, … ». La première ponte d'une **tortue caouanne** dans le Parc dont la fréquence a toute chance de se développer, conduira une attention particulière sur les risques de dérangement pouvant nuire au succès de la reproduction. Le respect de la réglementation sur l'approche des **mammifères marins** se concentrera sur les nouvelles structures d'observation des cétacés et la présence de plaisanciers non avertis. Plus largement concernant ces espèces protégées auxquelles s'ajouteront les **requins et raies**, le service opérations aura à déployer les mesures relatives aux captures accidentelles et dérangement, qui seront retenues dans le cadre des programmes analyse risque pêche – espèces et le LIFE - espèces mobiles.
- ✓ Après 3 années d'installation, les actions de surveillance des **zones de mouillage** et d'équipement léger passeront par une politique de contrôle moins tolérante.
- ✓ Les mesures de lutte contre **le braconnage** se poursuivront notamment sur la pêche loisir au thon, en opération mixte avec les agents de l'OFB et les autres services de l'action de l'Etat en mer si elles le nécessitent.

➢ Les agents sur le terrain veilleront :

- ✓ au **respect des règles et bonnes pratiques** entre les différentes activités nautiques de loisir sur les zones à forte fréquentation ;
- ✓ au respect des mesures de gestion retenues dans le déploiement des **zones de protection forte,** notamment sur le périmètre de l'extension attendue de la réserve marine de Cerbère-Banyuls ;
- ✓ au contrôle des dispositions prescrites dans les **arrêtés d'autorisation de travaux** consécutifs à un avis du Parc.

4. Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel maritime

Le patrimoine culturel fait partie des missions d'un Parc naturel marin et établit un lien fort avec l'histoire et l'identité du territoire. Un important travail a été mené sur le patrimoine immatériel, par la collecte de la mémoire des anciens, accompagné par l'exercice de transmission intergénérationnel dans les « Converses de taverne ». Ce travail a été concrétisé par un livre publié en 2021 (Mémoire et cuisine des gens de mer, V. Magenti, aux éditions Trabucaire).

Concernant l'art de la navigation à la voile latine, le dossier de candidature de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est proche de son terme et réunit 6 pays. Faire vivre cette pratique traditionnelle en perte de vitesse est un défi sur lequel travaille le Parc au travers de diverses manifestations et de son soutien aux nombreuses associations du territoire. Le vieillissement de ce tissu associatif témoigne de l'importance d'agir pour ramener les jeunes vers cette pratique.

La réalisation du film retraçant l'histoire et la mise en place d'une exposition de l'épave romaine Port-Vendres 1, ainsi que la sauvegarde de ses restes archéologiques ont été des actions importantes du Parc avec le DRASSM. Sa mise en valeur a matière à être poursuivie.

Le patrimoine culturel maritime est vaste et le Parc pourra soutenir les actions portées par les acteurs du territoire, dans un esprit de mobilisation du public sur le sujet.

Notre ambition à 2029

- Le Parc poursuivra, via son appel à projets, son soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine culturel maritime matériel et immatériel du territoire, dont la restauration des **bateaux à voiles latines**.

- Dans la perspective de l'obtention de l'inscription de l'art de naviguer à la voile latine au **patrimoine mondial de l'UNESCO,** le Parc et le département des Pyrénées Orientales (atelier des barques) se prépareront à l'organisation d'un grand évènement international pour fêter le label, si un accord sur ce principe est retenu par les partenaires. L'idée serait de réunir tous les ans ou les deux ans l'ensemble des 6 pays impliqués.

- La **pêche** est une activité qui prend racine dans l'histoire culturelle maritime du territoire du Parc, à l'image des entreprises de transformation des poissons bleus qui ont fait la richesse de la côte Vermeille ou des barques à voile latine. Le métier de pêcheur a changé en profondeur mais sa place reste centrale pour le Parc qui continuera à accompagner et valoriser cette activité artisanale.

5. Communiquer et sensibiliser les publics à la Méditerranée et au Parc

Avancer vers des mesures de gestion proportionnées aux enjeux actuels de la Méditerranée passe par une compréhension partagée par le plus grand nombre. La mer est de plus en plus présente dans la communication, mais les efforts doivent se poursuivre pour aider à la **prise de conscience de l'urgence à agir** et de la responsabilité que chacun doit porter. La décision publique est en partie conditionnée à la maturité du public à soutenir et réclamer les efforts nécessaires à la restauration de nos écosystèmes.

L'action du Parc en la matière est fondamentale pour avancer. **Trois objectifs majeurs** sont établis : faire connaitre le Parc et ses missions, sensibiliser aux enjeux marins et susciter l'engagement. **Cinq catégories de public** sont visées pour atteindre ces objectifs : les membres du conseil de gestion, les usagers de la mer (professionnel et de loisir), les résidents des communes du littoral, les touristes et les scolaires.

La communication et la sensibilisation seront largement utilisées pour **accompagner les différentes actions** retenues dans ce plan d'action pour faciliter leur compréhension et leur application. Le Parc apportera aussi son **appui aux initiatives des communes** en faveur, par exemple, de la réduction des déchets à la source, de la limitation de l'entretien mécanique des plages ou encore de la prise de conscience des risques côtiers dans le cadre des dispositifs en cours, dont la loi climat et résilience ou la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Le Parc poursuivra son **soutien aux gestionnaires de port** sur toutes actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Sur le **volet pédagogique**, la priorité sera donnée au développement des aires marines éducatives. En parallèle le Parc travaillera avec l'éducation nationale sur une offre dédiée à la découverte des enjeux marins de Méditerranée.

Notre ambition à 2029

- Le Parc investira dans la **production de contenus, d'information et de sensibilisation** aux enjeux du milieu marin et au respect du milieu marin, à la mise en valeur de ses résultats par :

  - ✓ La formation des professionnels de la mer et des décideurs (agents des communes, capitainerie, sauveteurs, professionnels de loisir en mer…)
  - ✓ L'optimisation des publications du Parc sur ses outils (site Web, Facebook, projet Instagram, newsletter, diffusion vers les médias locaux et relais communaux…).
  - ✓ La poursuite de l'installation de lieux relais sur la façade pour informer sur le Parc, à l'image du Biodiversarium, d'Oniria, de la future maison du Parc ou de la maison du littoral au Barcarès.
  - ✓ Le développement de panneaux sur les sites littoraux fréquentés pour communiquer sur la mer et les missions du Parc.
  - ✓ Le déploiement de campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques des usagers et du grand public dans les ports.
  - ✓ L'organisation et le parrainage des événements et manifestations du territoire.
  - ✓ L'utilisation du Fonds OCC'YGÈNE pour faciliter l'accès des publics en difficulté à la découverte du milieu marin.
  - ✓ La poursuite du travail de valorisation du réseau des Parcs d'Occitanie porté par le CRT.

- Sur le **volet pédagogique,** le Parc :

  - ✓ Constituera un réseau connecté d'aires marines éducatives (AME) sur toutes les communes du Parc et soutiendra leur émergence dans les collèges.
  - ✓ Poursuivra le partenariat avec l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer sur le développement d'une offre pédagogique coordonnée avec l'Education Nationale en s'appuyant sur les AME et qui intégrera le développement d'un centre de ressources pédagogiques.

Version présentée au conseil de gestion du 12 décembre 2024